

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 décembre 2011**

Délibération n° 2011-2663

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Délégation des aides à la pierre 2009-2014 - Développement de l'offre locative sociale en diffus - Convention de partenariat avec la société Habitations modernes et familiales (HMF) en Rhône-Alpes et la société Immobilière Rhône-Alpes (IRA)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galiano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Louis, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Daclin (pouvoir à M. Muet), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Réale), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Bousson (pouvoir à M. Grivel), Flaconnèche (pouvoir à M. Kabalo), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Le Bouhart (pouvoir à M. Balme), Lebuhotel (pouvoir à M. Serres), Longueval (pouvoir à M. Ferraro), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mme Pesson (pouvoir à M. Chabrier), MM. Pili (pouvoir à M. Lambert), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz, Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Calvel), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian).

Absents non excusés : M. Guimet.

Séance publique du 12 décembre 2011**Délibération n° 2011-2663**

commission principale : urbanisme

objet : **Délégation des aides à la pierre 2009-2014 - Développement de l'offre locative sociale en diffus - Convention de partenariat avec la société Habitations modernes et familiales (HMF) en Rhône-Alpes et la société Immobilière Rhône-Alpes (IRA)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (programme national de rénovation urbaine, actionnariat des entreprises sociales pour l'habitat (ESH)), la Communauté urbaine de Lyon est entrée au capital et aux conseils d'administration de Habitations modernes et familiales (HMF) et d'Immobilière Rhône-Alpes (IRA). En 2005, la Communauté urbaine et HMF, d'une part, et la Communauté urbaine et IRA, d'autre part, ont conclu une convention afin de renforcer leurs actions communes dans le cadre du programme local de l'habitat (PLH) de la Communauté urbaine. Ces conventions avaient, notamment, pour objet de développer une offre locative sociale nouvelle afin de répondre aux besoins importants en logement des populations modestes vivant sur le territoire de la Communauté urbaine. Entre 2006 et 2010, HMF et IRA ont mis en location, dans les Communes de la Communauté urbaine, 684 nouveaux logements locatifs sociaux.

Dans le cadre de son PLH et de la délégation des aides à la pierre 2009-2014, la Communauté urbaine souhaite, aujourd'hui, renforcer son action en faveur du développement d'une offre locative sociale en diffus dans le parc privé ancien sur les Communes de son territoire.

Dans ce cadre, l'intervention d'un bailleur social dans le parc privé ancien doit permettre de répondre à différents objectifs :

- intervention dans une copropriété pour créer ou maintenir de la mixité sociale à travers une offre locative sociale, notamment dans les quartiers d'hyper centre des communes de l'agglomération, et principalement à Lyon (où la disponibilité de fonciers constructibles comme les immeubles à vendre en bloc se raréfient) ou dans les communes visées par l'article 55 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) du territoire de la Communauté urbaine,
- intervention préventive dans une copropriété connaissant des dysfonctionnements partiels et pour laquelle la mobilisation des copropriétaires, notamment occupants, est à rechercher (présence dans les instances, rôle de conseil et d'alerte, etc.),
- intervention pour résorption de situations de fortes dégradations d'un immeuble en copropriété (engagements de travaux, présence dans les instances de la copropriété, etc.) pour, le cas échéant, une présence majoritaire dans la copropriété à terme,
- maintien dans le logement de personnes âgées.

Dans tous les cas, il est souhaité que le bailleur social soit, autant que possible, le relais des politiques publiques et, notamment, sur le plan climat, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, l'accompagnement social et la prévention des impayés et expulsions, etc.

HMF et IRA, filiales d'Immobilière 3F, ont souhaité s'engager dans cette démarche aux côtés de la Communauté urbaine avec un objectif de 80 logements sur une période de 3 ans.

Compte tenu de leur implantation patrimoniale actuelle, assez large dans l'agglomération lyonnaise, HMF et IRA ont vocation à intervenir indistinctement dans toutes les communes et tous les quartiers des différentes communes de la Communauté urbaine.

La convention définit, dans le cadre ainsi exposé, les engagements respectifs de la Communauté urbaine, d'HMF et d'IRA sur ces objectifs, ainsi que les modalités de leur partenariat. Il est donc proposé au Conseil de communauté d'approuver cette convention à conclure avec ces partenaires ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'engagement de la Communauté urbaine de Lyon aux côtés de Habitations modernes et familiales (HMF) et Immobilière Rhône-Alpes (IRA) pour le développement de l'offre locative sociale en diffus dans le parc privé ancien pour le logement des populations modestes,

b) - la convention de partenariat à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, HMF et IRA pour un objectif de 80 logements sur une période de 3 ans.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2011.